



CSAL – FS du 2 avril 2025

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

Le budget 2025, imposé sans vote, est un budget d'austérité dont l'objectif affiché est la baisse du déficit public par la baisse des dépenses (en particulier des services de l'Etat). Politique qui risque d'aggraver le poids de la dette par une rétractation du PIB.

Ainsi, les dépenses de l'Etat sont programmées en baisse de 2 %, soit 32 milliards d'Euros, alors même que les besoins augmentent et que l'inflation n'est pas stoppée. Pour les ministères, c'est 10 milliards de baisse par rapport à 2024, de l'inédit depuis 25 ans comme l'a reconnu elle-même la ministre des comptes publics.

Mais, alors même que les budgets d'austérité se succèdent, le gouvernement trouve subitement dans ses poches des dizaines, voire des centaines de milliards d'euros pour le réarmement... « Il n'y a pas d'argent magique ! » paraît-il.

Les crédits d'intervention se réduisent de plusieurs milliards, y compris ceux de l'aide au développement. Dans le même temps, les besoins explosent (accueil, contrôle, lutte contre la fraude et les trafics...). Des mesures budgétaires doivent être prises pour faire la guerre à la misère et à l'injustice sociale. Ce sont toujours les mêmes, les travailleurs, qui souffrent des conflits armés, et toujours les mêmes, les rentiers et les spéculateurs, qui en profitent. Depuis début 2024, certaines entreprises de « défense » ont plus que doublé leur valeur spéculative et ce n'est pas fini. Les profiteurs de guerre, toujours aux aguets, se frottent les mains. Pourtant, s'il est un réarmement à engager, c'est bien celui des services publics et des droits sociaux.

Nos services publics et plus particulièrement ceux des Finances Publiques sont sans cesse fragilisés par des politiques budgétaires d'austérité qui ont pour conséquences la réduction continue d'effectifs et de structures pour accomplir nos missions et aboutissent à un recul pour l'intérêt général.

A la DGFIP, on continue donc de s'attaquer aux agent(e)s dont les droits et garanties sont déjà affaiblis par la suppression de la GIPA, la reconduction du gel du point d'indice et la retenue de 10 % de rémunération suivant le jour de carence en cas d'arrêt maladie, etc. Car, malgré les promesses de juillet 2023 où la DG confirmait l'absence de suppression d'emplois en 2025, ce sont encore 550 emplois supprimés à la DGFIP cette année, dont - 2 net à la DNEF, après les dizaines de milliers supprimés ces 25 dernières années.

En termes de possibles discriminations on ne manque pas d'idées non plus ! Nous avons eu en effet la surprise de découvrir sur Ulysse une nouvelle fiche disponible sur l'ENSAP : la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle (FISI) faisant état de toutes les absences telles que les arrêts maladie, les absences pour visites médicales (sans en oublier les motifs), les jours de grève, ou encore les absences syndicales ! Cette

fiche devant servir de support pour des demandes de transfert interministériel, elle constitue un risque réel pour les agent(e)s en termes de discriminations.

Car oui, nous ne sommes pas dupes, avec la généralisation en cours des postes au choix à la DGFIP et notamment à la DNEF où, après les cadres A, c'est au tour cette année des agents B d'être soumis au fait du Prince s'ils souhaitent intégrer une structure brigade, ça sera la porte ouverte à toutes les autres discriminations ! Pour quels motifs non assumés va-t-on refuser les candidats ? : trop vieux ? trop jeune ? trop peu qualifié ? Trop handicapé ? Trop femme ? Trop de risque que vous tombiez enceinte ? Trop de temps partiel ? Trop souvent absent ? ... La liste est longue mais sera facile à établir pour le futur employeur grâce à la FISI !

En prime, les documents budgétaires confirment également la volonté de la DGFIP d'inscrire l'immobilier dans une trajectoire de densification et d'écoresponsabilité avec « l'ambition de mettre en œuvre la circulaire du 8 février 2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles de l'État ».

Les agents de la DGFIP doivent donc se préparer au flex-office et aux espaces de travail « placards » tout en faisant faire des économies à la DGFIP en payant leur chauffage et leur électricité en télétravail... pour 2,73€ par jour. A la DNEF, nous pouvons le constater depuis début février, entre une salle de réunion convertie en espace de travail commun aux agents et à leur cheffe de service, les agents de la BRS installés dans des locaux sans chauffage uniquement habilités à servir à l'archivage, et enfin ceux de la BNEPF de PARIS Ouest et de la BNI 6, où s'entassent 6 agents dans de trop petits bureaux.

Tout cela c'est sans mentionner les odeurs nauséabondes qui règnent au 8^e et au 7^e étage du bâtiment B, certaines portes de toilettes qui s'ouvrent dans un sens qui interdit tout malaise sous peine de devoir démonter la porte pour secourir le ou la malheureuse prise au piège, et ne parlons pas des portes de toilettes qui ne ferment même pas à clé.

C'est pourquoi nous avons souhaité que ces différents points et bien d'autres encore soient abordés lors de la présente Formation Spécialisée.

On a beau se dire que le bâtiment est neuf et que tout va se régler, vous avouerez que tous ces dysfonctionnements sur lesquels, du fait de la nouvelle organisation mise en place, la DNEF n'a plus vraiment la main, ne laissent pas présager le meilleur pour nos collègues.

Quant à l'alerte incendie que nous avons connus le 11 mars, nous tenons à rappeler ici, notre désaccord quant au plan d'évacuation mis en place – plan n'ayant même pas été diffusé au préalable. De plus, ainsi que nous le demandions dans notre courriel à la direction de la DGE, le devant du Paddock ne saurait être un lieu de rassemblement pour les agents en cas d'évacuation, étant un lieu de passage de véhicules. Il est en outre nécessaire, pour y avoir accès, de traverser une rue où de très nombreux véhicules – y compris des bus – circulent à toute heure de la journée.

Nous demandons à l'occasion de cette Formation Spécialisée qu'un point soit également fait sur les conséquences à tirer de cette alerte.

Et enfin nous demandons que cette instance fixe le cadre et une date pour une visite de site, sans cesse ajournée, au plus tard fin avril.